



AUGMENTATION CONSTANTE DES SALAIRES ET RELÈVEMENT DU SALAIRE MINIMUM

Pour 2021, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une prime liée à la formation continue d'un montant de CHF 400.- pour les collaborateurs. Cette solution récompense tous ceux qui continuent à se développer dans leur travail et qui remplissent leur propre sac à dos de connaissances, tout en effectuant leur travail avec des compétences professionnelles élargies. Du point de vue des employeurs, il s'agit d'une alternative réussie à la pratique actuelle - elle montre aux collaborateurs que l'échelle de la carrière se gravit par le développement et non par la simple présence. Dans la situation tendue qui règne autour du Corona, les employeurs ont été épargnés par le fait que, pour une fois, le principe de l'arrosoir n'est pas appliqué, mais que seuls les collaborateurs qui suivent un cours sont pris en compte. Le montant de la prime reflète l'augmentation annuelle moyenne des salaires des dix dernières années.

Les syndicats parlent de rattrapage

Lors des négociations de cette année, les syndicats ont voulu nier cette prime et ont exigé un rattrapage. Les syndicats demandent une augmentation de salaire de CHF 120.- par mois pour chaque travailleur du secteur des échafaudages. Des chiffres d'affaires élevés, un boom dans le secteur de la construction après la première phase de la pandémie, des carnets de commande pleins et une productivité accrue sont à la base de cette revendication. Du point de vue des entreprises d'échafaudage, il s'agit d'un affront dans la guerre des prix impitoyable qui règne en permanence. Il n'est pas question d'une productivité accrue dans la construction d'échafaudages, et cet argument est encore plus absurde au vu de la nouvelle ordonnance sur les travaux de construction qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022. En raison du renforcement des prescriptions de sécurité, la SESE s'attend à une perte d'efficacité de 20 à 30% lors du montage et du démontage ; en plus des investissements nécessaires pour le nouvel équipement.

Les syndicats ne connaissent que la voie ascendante

La CCT oblige les partenaires sociaux à négocier les salaires chaque année – les syndicats présument ainsi des augmentations de salaire. Jusqu'à présent, la SESE a renoncé à exiger des baisses de salaire – ce serait pourtant l'attitude analogue à celle des syndicats qui, depuis des années, poussent la SESE à la faute avec des exigences exorbitantes. Cette manière de procéder des syndicats déplaît de plus en plus à la SESE et les négociations s'éloignent d'une discussion partenariale.



La pression engendre la résistance

Aux yeux de la SESE, la délégation syndicale aux négociations n'a pas pour mission de simplement transmettre la revendication de sa base et d'y trouver sa raison d'être, mais devrait se considérer comme un bâtisseur de ponts et conseiller ses membres afin qu'une adaptation salariale acceptable pour les deux parties soit conforme à l'objectif. Depuis des années, la SESE fait preuve d'une volonté de coopération et est prête à négocier une augmentation de salaire raisonnable et supportable. Toutefois, la délégation de négociation actuelle de la SESE s'abstiendra de monter sur le ring à l'avenir contre les syndicats si ceux-ci ne modernisent pas leur stratégie et n'adoptent pas la même attitude face au réalisme de la SESE.

02

Des augmentations de salaire réalistes et durables

Les partenaires sociaux se mettent d'accord sur une augmentation générale des salaires de CHF 30.- par mois à partir du 1^{er} avril 2022. De même, les salaires minimaux de toutes les catégories salariales seront augmentés de CHF 30.- chacun. Cette augmentation salariale s'inscrit dans le cadre de l'évolution moyenne des salaires de ces dernières années et reflète une fois de plus que la régularité et la continuité l'emportent sur des exigences trop élevées qui entraîneraient des fluctuations criantes, des montagnes russes émotionnelles et des révoltes dans l'un des deux camps.

Les prochaines étapes :

- Adaptation des fiches de salaire
- Prévoir une deuxième communication